



Distr.
LIMITÉE

T/C.2/L.278/Add.1
5 mars 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Comité permanent des pétitions

PETITIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DU CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Document de travail rédigé par le Secrétariat

Ajouter le texte suivant en tant que section VIII a) :

VIII (a) Pétition de M. J.R. Ngapeth Chuban (T/PET.5/916)

1) Dans une lettre datée du 23 novembre 1955, le pétitionnaire, après des observations d'ordre général sur l'administration du Territoire et sur les événements de mai 1955, déclare que, le 26 mai 1955, des mandats d'arrêt ont été décernés contre lui et contre sa femme, tous deux instituteurs et membres de plusieurs organisations, l'un notamment de l'UPC, l'autre, de l'Union démocratique des femmes camerounaises. Le 27 mai 1955, sa femme et lui ont pris le maquis, abandonnant leurs 130 écoliers et quatre de leurs cinq enfants.
